

Assemblée générale du 10 juin 1897, petite salle de l'Institut

Autor(en): **Groscurin, Louis**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1897)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 10 Juin 1897, petite salle
de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

La candidature de M. *G. Mermoud*, stagiaire, présentée avec préavis favorable du Comité, est acceptée à l'unanimité.

M. le Président annonce que les fonctions du nouveau Comité sont réparties comme suit :

- MM. Lucien Baatard, président.
- William Rosier, vice-président.
- Charles Mégard, secrétaire du Comité.
- Louis Grosgurin, bulletinier.
- Paul Pautry, bibliothécaire-archiviste.
- John Constantin, trésorier.
- Charles Thorens, secrétaire des assemblées générales.

M. *Rosier* dit qu'en l'appelant à faire partie du Comité, les membres de la Société pédagogique lui ont donné une marque de confiance dont il a été d'autant plus touché que ses occupations ne lui avaient pas permis depuis longtemps d'assister à nos séances malgré l'intérêt profond qu'il porte à notre Société. Il sera tout particulièrement heureux de prendre une part aussi active que possible à l'œuvre d'union, de solidarité et de progrès que nous poursuivons.

M. *Thorens* se compare, avec l'humour que nous lui connaissons, à une brebis perdue puis retrouvée, puisqu'il a déjà eu l'honneur de faire partie du Comité ; il joint ses remerciements à ceux exprimés par notre vice-président.

M. *Baatard* rappelle les services rendus par MM. Rosier et Thorens à la cause pédagogique. C'est avec plaisir qu'il leur souhaite la bienvenue dans le Comité, et en les remerciant

sincèrement de bien vouloir lui accorder l'appui de leur précieuse collaboration.

M. le *Président* communique à l'Assemblée une liste d'ouvrages qui nous ont été envoyés par le Département de l'Instruction publique. Ces ouvrages seront mis en circulation dès qu'ils seront reliés.

2° Nomination du Correspondant cantonal de l'Edicateur.

Cette élection a lieu au scrutin secret.

Au premier tour, les voix se répartissent entre MM. Grosgrin, Louis Favre et Thorens. MM. Favre et Thorens déclinent toute nomination.

Au second tour, M. Grosgrin est élu par 22 voix sur 27 votants.

3° Choix des sujets d'étude à proposer pour le prochain Congrès.

M. *Sené* désire que l'on traite de la tenue du corps et de la plume. En dépit de son peu d'apparence, cette question est plus importante qu'on ne se l'imagine ; elle touche aux déviations diverses que l'enfant contracte sur les bancs de l'école,

M. *Rosier* recommande la nomination d'une commission qui étudierait les questions au point de vue de leur opportunité et pourrait nous faire des propositions dans une séance ultérieure.

M. *Pesson* demande que le nombre des questions proposées soit limité à 2 ou 3. Un seul sujet d'étude est suffisant pour un Congrès qui veut faire une œuvre sérieuse et approfondie. La 2^e séance des congressistes pourrait être ainsi réservée à la discussion des questions administratives.

M. *Reymann* voudrait voir mettre à l'étude la question d'un certificat d'études primaires pour les écoles romandes, ce qui entraînerait une certaine unification de leurs programmes ; on pourrait y joindre la question de la suppression des examens dans les années inférieures.

M. *L. Favre* reconnaît avec M. Reymann la nécessité d'une unification des traits essentiels dans les programmes des écoles romandes. Il propose personnellement comme sujet « l'enseignement des langues vivantes » qui préoccupe actuellement à un haut degré le monde scolaire suisse.

M. *Pesson* appuie chaudement l'établissement d'un programme minimum commun. Il aurait pour conséquence nécessaire et désirable l'unification des manuels d'étude romands.

M. *Grosgrin* verrait avec regret que cette question d'unifi-

cation conduisit à des exagérations. Il est admissible que les livres d'arithmétique, de géométrie, de sciences naturelles, etc. soient les mêmes dans les écoles de la Suisse française, mais il ne saurait en être de même sans quelques inconvénients pour les manuels qui touchent à la vie littéraire, politique, tels que ceux de lecture ou d'histoire. Un livre de lecture, un traité d'histoire suisse à l'usage des écoles de Genève, doivent être pleins d'une sève genevoise, de même qu'un livre de lecture de Neuchâtel tiendra compte avant tout des exigences, des idées, des intérêts neuchâtelois. L'idée de l'unification des manuels, juste pour quelques-uns d'entre eux, doit observer cependant une question de mesure et respecter les questions d'adaptation intellectuelle qui sont liées aux différentes régions du pays.

M. le Président rappelle qu'en 1895 nous avons proposé entre autres les deux questions suivantes :

Education physique et hygiène scolaire.

Préparation des candidats à l'enseignement.

Il y aurait peut-être lieu de reprendre l'une ou l'autre de ces questions, ou même les deux. Le sujet proposé par M. Sené rentrerait tout naturellement dans le cadre de la première.

M. Rosier insiste sur la limitation à deux du nombre des questions envoyées au Comité directeur ; l'examen sérieux d'une question unique constitue déjà une tâche suffisante pour un congrès pédagogique.

Il est décidé que le choix définitif sera arrêté dans la prochaine assemblée ; le Comité est chargé de présenter des propositions.

4° Organisation des écoles primaires de la ville.

M. le Président met en discussion la question du temps pendant lequel les élèves doivent rester sous la direction du même maître. Il indique rapidement les raisons qui militent en faveur de l'idée d'augmenter ce temps. L'enseignement aurait une continuité, une cohésion plus grandes que ce n'est le cas actuellement, le maître, connaissant mieux ses élèves, pourrait mieux adapter ses efforts vis à vis de chacun d'eux, et il aurait le temps nécessaire pour établir avec les parents les relations indispensables.

La question mérite une étude sérieuse ; pour aujourd'hui nous ne pouvons que nous borner à un premier échange de vues.

M. Louis Favre appuie vivement M. Baatard dans sa manière de voir ; il désire voir introduire, par la même occasion, la question de la coéducation des sexes, qui rallie chaque jour des adhésions nouvelles et a même reçu une importante

sanction par sa réalisation dans les écoles primaires et secondaires de Zürich. Une discussion objective fera certainement disparaître les objections, les préventions nombreuses qui existent encore à cet égard.

M. *Thorens* abonde dans le même sens en ce qui concerne la coéducation. Partisan de l'extension de la période passée par un élève sous les ordres d'un même maître, il ne voudrait pas que l'on dépassât le terme de deux ans car l'enfant ne doit pas être habitué à l'idée que tout, dans la vie, se passe sous une direction uniforme; il faut, dans son intérêt, lui donner le sens de la lutte qui l'attend à la sortie de l'école.

MM. *Pesson* et *Groscurin* se déclarent d'accord sur la limitation à 2 ans; une période plus longue pourrait faire naître des déficits dans certaines branches, déficits qui sont réparables si l'enfant passe dans plusieurs mains pour s'instruire.

M. *Louis Favre* voit dans le système suivi dans les écoles allemandes un moyen facile de parer à de tels déficits; il consiste à inviter les maîtres dont l'enseignement présente certaines lacunes à assister à des leçons données par ceux de leurs collègues dont la compétence est incontestable.

Vu l'heure avancée la continuation de la discussion est remise à la prochaine séance.

Aucune proposition individuelle ne se faisant jour, la séance est levée à 5 heures.

Le Bulletinier : LOUIS GROSGURIN.

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 24 juin 1897, à 2 h. précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

Ordre du jour :

- 1^o Communications du Comité.
- 2^o Choix des sujets d'étude à proposer pour le prochain Congrès.
- 3^o L'Ecole professionnelle et ménagère de jeunes filles (sujet introduit par M. Rosier, rapporteur de la Commission du Grand-Conseil).
- 4^o Organisation des écoles primaires de la Ville : temps pendant lequel les élèves doivent rester sous la direction du même maître.
- 5^o Propositions individuelles.

N. B. — *La Bibliothèque sera ouverte à 1 h. 1/2*